

1310 **M. DOMINIC ST-AMANT :**

Sur ce terrain-là, pour moi, oui. Ce terrain-là devrait servir à redonner un milieu de vie aux gens déjà présents puis surtout ceux qui ont été expropriés se sont déjà fait promettre de superbes locaux ailleurs, donc pour moi, il y a d'autres endroits où on peut construire et densifier, mais pas celui-là.

1315

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie beaucoup.

1320

M. DOMINIC ST-AMANT :

Merci.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

On va appeler les gens du CIUSSS Centre-Sud de l'île de Montréal, Marie-Michel Mondor, et je vois aussi arriver Élyse Cossette. On fait ça presque en famille. Pour les gens qui ne nous connaissent pas, je dois vous dire qu'on les connaît parce qu'elles ont participé beaucoup aux tables rondes qu'on a organisées sur différentes thématiques.

1330

Mme ÉLYSE COSSETTE :

Est-ce que vous commencez à nous trouver plates?

1335

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Je ne veux pas que la foule pense que c'est patenté.

1340 **Mme ÉLYSE COSSETTE :**

1345 Pendant que Marie-Michel installe le PowerPoint, bien, on se présente plus officiellement. Donc, Élyse Cossette, organisatrice communautaire au CIUSSS Centre-Sud de l'île de Montréal, donc le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux, et ma collègue, Marie-Michel Mondor.

1350 Nous sommes toutes les deux organisatrices communautaires. Évidemment, on vient ici représenter notre CIUSSS, mais on doit dire qu'on a une connaissance limitée en termes de santé. On n'est pas médecin, infirmière, mais on a une connaissance assez fine des quartiers de Côte-Saint-Paul et de Saint-Henri, sous différents aspects. Et le mémoire qu'on a présenté et qu'on vous résume ce soir avec le PowerPoint vient mettre en lumière les liens entre différents aspects liés à cette grosse structure qui est en changement avec des impacts évidents sur la santé.

1355 Est-ce que ça va pour le son? Oui.

LE PRÉSIDENT :

1360 Oui. Très bien.

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1365 Alors, bon d'abord, le CIUSSS, simplement c'est... la mission de base, c'est de veiller à la santé et au bien-être de la population du territoire — il y a plusieurs arrondissements, mais il y a entre autres l'arrondissement du Sud-Ouest qui fait partie de son territoire — en offrant des services de santé, des services généraux, mais aussi spécialisés et s'assurer qu'ils soient efficaces, accessibles et de qualité.

1370 Alors, notre présentation va porter sur, on l'a divisée en deux volets, donc un volet environnement urbain avec trois items : les ilots de chaleur, le climat sonore, la qualité de l'air; et

le volet social qui inclut l'enclavement des quartiers, le transport, les services de proximité, les logements accessibles et de qualité, l'accès au canal Lachine, l'emploi et des aménagements participatifs.

1375 Donc, tous ces éléments-là ont des liens avec la santé physique et mentale, et c'est ce dont on va vous parler.

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1380 Donc, on va commencer avec les ilots de chaleur. Comme on le sait, les ilots de chaleur ce n'est pas bon pour la santé. Puis on le voit sur les deux cartes qu'on vous présente, on voit qu'il y a beaucoup, beaucoup d'ilots de chaleur dans le territoire à l'étude du PDUES et qu'il y a très peu de verdure. Là, la carte à droite, c'est la carte de la canopée dans le secteur et on voit qu'il y en a très peu.

1385 Les impacts sur la santé sont particulièrement sur – il y a certaines populations qui sont plus à risque pour les ilots de chaleur, on pense aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes qui sont déjà malades, entres autres qui ont des maladies chroniques.

1390 Ce qu'on recommande c'est d'augmenter la couverture végétale et la canopée, donc la plantation d'arbres dans le secteur visé par le PDUES et de continuer à fournir des efforts nécessaires pour augmenter les surfaces construites avec des matériaux réfléchissants. On pense, entre autres, aux toits blancs, aux toits verts.

1395 Pour ce qui est du climat sonore, on parle d'un environnement paisible, c'est bon pour la santé. Cependant, dans le secteur à l'étude, il y a beaucoup de bruits qui sont entre autres causés par l'échangeur, mais aussi causés par d'autres sources de pollution sonore. On pense à toutes les voies de camionnage, à la circulation des trains, au secteur industriel également. Et le bruit peut avoir des impacts importants sur la santé, pas juste de la gêne, de la fatigue, oui, mais
1400 aussi perturbation du sommeil, développement de troubles cognitifs, apparition d'acouphène, et cetera.

1405 Ce qu'on recommande — on voit que donc dans les deux images c'est, selon le ministère des Transports, le climat sonore qu'il va y avoir suite à la reconstruction de l'échangeur, on voit qu'il va y avoir encore des impacts de bruit importants. On suggère, on recommande de s'assurer du respect des normes de l'Organisation mondiale de la santé qui recommande cinquante-cinq (55) décibels sur vingt-quatre (24) heures dans un peu... bien, ce qui est bon pour la santé, pas plus que cinquante-cinq (55) décibels. L'installation d'écrans antibruit des deux côtés de l'échangeur et de mettre en place des mesures en priorité où est-ce qu'il y a des résidences et des secteurs résidentiels et où est-ce qu'il y a des écoles.

1410 **Mme ÉLYSE COSSETTE :**

1415 Juste revenir un petit peu en arrière. Je veux juste rajouter, dans le modèle qui est projeté, si on a bien compris, il y a des murs antibruit qui ont été projetés, mais pas tout le long de l'échangeur. Donc, c'est vraiment quelque chose qu'on ne comprend pas; pourquoi il y aurait des endroits où il n'y en aurait pas, et on voit qu'avec les zones en rouge, c'est vraiment problématique, notamment dans le secteur des Tanneries.

1420 **Mme MARIE-MICHEL MONDOR :**

1425 Alors, un autre élément, la qualité de l'air. Bien, une bonne qualité de l'air c'est bon pour la santé. On sait qu'à proximité d'un axe autoroutier, il y a évidemment beaucoup de particules polluantes qui sont certainement nocives pour la santé, entre autres respiratoire et cardiovasculaire, et ça, particulièrement, encore une fois, pour les personnes qui sont particulièrement à risque : les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes. À titre d'exemple, on a des naissances prématurées importantes pour une quantité de... les femmes enceintes qui sont à proximité des voies à grand débit et la naissance de bébés de faible poids.

1430 D'ailleurs, tous ces éléments-là, on a les références qui sont incluses dans notre mémoire.

1435 Donc, les recommandations qu'on fait, en fait, on l'a déjà souligné à d'autres reprises, mais on sait que l'autoroute va être abaissée, donc, par rapport à la hauteur qu'il a actuellement. Donc, on suggère de faire des nouvelles études pour connaître vraiment de façon fine la situation en termes d'émissions de polluants, le type et la quantité de polluants émis, pour être en mesure de mettre les mesures appropriées en place.

1440 Donc, des mesures pour assainir l'air de façon générale, comme la plantation de végétaux appropriés, c'est-à-dire des espèces qui ont démontré une efficacité pour survivre dans ces milieux-là et, en même temps, transformer les polluants en quelque chose de moins méchant pour la santé.

1445 Construction de murs végétaux le long de l'autoroute, ce n'est pas prévu, mais c'est une idée qui a démontré des bénéfices dans d'autres endroits. Donc, ça pourrait être une idée. Et augmenter les espaces verts et les toits verts.

 Et puis aussi, évidemment, en mettant en place des mesures pour favoriser le développement du transport collectif. S'il y a plus de transport collectif, il y a moins de voitures, donc moins de polluants.

1450 On passe maintenant à l'enclavement des quartiers. En fait, on sait que le secteur qui est visé par le PDUES est encerclé par des barrières physiques : les autoroutes, les deux canaux, le canal de Lachine, le canal de l'Aqueduc, le chemin de fer. Donc, en plus, l'échangeur va être construit sur remblai, donc ça va accentuer encore plus le sentiment d'enclavement.

1455 L'impact que ça peut avoir sur la santé physique et mentale, ça peut augmenter le sentiment d'insécurité parce qu'on n'est pas en mesure de voir où on se situe, on se sent un peu dans une petite zone puis, bon, il peut y avoir une perception d'insécurité. Ça favorise le sentiment d'isolement social et, aussi, ça rend plus difficile l'accès aux ressources et aux services dont on a besoin.

1460 Pour les recommandations, évidemment, on recommande de mettre en place des circuits de transport en commun qui répondent aux besoins pour favoriser leur utilisation, autant

1465 à l'intérieur des quartiers qu'entre les quartiers. Les gens avec qui on travaille dans les comités
aménagement, la population, ne manquent pas une occasion de dire que l'offre de transport
collectif est très inadéquate, en tout cas dans le quartier Côte-Saint-Paul, et je pense que c'est la
même chose du côté de Saint-Henri, les horaires, les fréquences, et cetera.

1470 Ensuite, il y aura plusieurs tunnels, plusieurs zones qui vont traverser les remblais, donc
on suggère de faire en sorte qu'ils soient sécurisés et de les aménager de façon à ce qu'ils
soient le plus possible conviviaux. Si c'est possible, entre autres, des murales artistiques, ou il y
a différents moyens, et, pour la sécurité, un éclairage adéquat et une largeur qui fait en sorte que
tout le monde se sent à l'aise.

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1475 Je continue avec le transport, le transport qui n'est pas toujours bon pour la santé. Donc,
quand il y a un plus grand volume de circulation, ça l'a une influence directe sur le nombre de
traumatismes routiers. Aussi, l'utilisation de l'automobile, comme mode de déplacement, ça
augmente le risque de sédentarité et d'obésité. Et ce qui amène sédentarité, bien ça amène
1480 plusieurs problèmes de santé chronique, maladies cardiovasculaires, diabète, et cetera.

Ce qu'on recommande, on recommande de favoriser le transport actif. Le transport actif,
c'est le transport en commun, le transport à pied, à vélo; de sécuriser et de rendre conviviaux les
déplacements, justement à pied et à vélo. On pense avoir des voies cyclables en site propre et
1485 aussi d'installer des corridors piétons. On pense entre autres à la voie ferrée, le long de la voie
ferrée qui est utilisée par plusieurs piétons, cyclistes aussi et en faire un corridor sécuritaire, et
améliorer l'offre de transport en commun.

1490 Avoir accès à des services de proximité, ça aussi c'est bon pour la santé. Cependant,
actuellement, il y a des nombreuses lacunes à Côte-Saint-Paul, autant à Côte-Saint-Paul qu'à
Saint-Henri. On a besoin de petits commerces abordables et qui sont accueillants pour tout le
monde. Donc, on a besoin de services qui répondent aux besoins de la population locale ou
population défavorisée. Les services de proximité peuvent rendre accès par exemple à des fruits

1495 et légumes, à des médicaments, et contribuent aussi à la qualité de vie d'un quartier, au sentiment d'appartenance, à l'offre aussi de l'emploi.

1500 Ce qu'on recommande au niveau des services de proximité, c'est de soutenir les commerces qui répondent aux besoins des populations les plus défavorisées. On pense, entre autres, à une épicerie abordable, une pharmacie.

De réserver, en fait, des espaces pour le développement d'initiatives communautaires, d'économie sociale, et d'offrir un soutien financier à long terme, pour des initiatives communautaires. On pense, par exemple, à une épicerie solidaire.

1505 Avoir un logement accessible et de qualité, c'est bon pour la santé. On parle, au niveau des impacts de la santé, on parle entre autres de trois éléments : premièrement, l'inabordabilité; donc ça, c'est quand une personne alloue une grande partie de son revenu à payer son loyer. Oui, ça l'amène des problèmes de santé physique, mentale, mais aussi insécurité alimentaire; donc, des fonds insuffisants pour payer son épicerie ou pour acheter les médicaments dont la
1510 personne a besoin.

L'insalubrité a aussi des impacts sur la santé, santé respiratoire liée à la présence de
1515 vermines, santé mentale. On parle d'isolement social, faible estime de soi et aussi des problèmes dermatologiques liés à des piqûres, par exemple.

Enfin, le surpeuplement des logements, ça l'amène, bien, on parle de précarité
résidentielle. Des gens qui vont déménager à l'extérieur du quartier, qui vont perdre leur milieu
de vie puis c'est un risque d'itinérance également.

1520 Ce qu'on recommande. On recommande de prendre les mesures appropriées pour éviter le déplacement des populations locales qui se déplacent hors du quartier faute de logements abordables et salubres. On parle, entre autres, bien, par exemple, des initiatives pour protéger les maisons de chambres. On recommande également de soutenir les initiatives locales qui visent à freiner les hausses de loyer sur le marché privé. Par exemple, soutenir une initiative de

1525 milieu qui va faire un registre des baux. Et, aussi, de réserver des terrains pour le développement de projets de logements sociaux qui sont très difficiles à développer ces temps-ci.

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1530 Un autre élément qui peut être très positif, c'est celui de l'accès au canal Lachine, pour en profiter et faire de l'activité physique qui est bonne pour la santé. Alors, on a la chance, dans le secteur PDUES, d'avoir le canal Lachine, qui est vraiment une richesse, mais qui n'est pas nécessairement développé à son plein potentiel actuellement.

1535 L'accès aux berges n'est pas très convivial ni sécuritaire. Je ne sais pas si vous avez essayé de traverser St-Patrick, là, du côté de Côte-Saint-Paul, c'est assez dangereux. Il y a beaucoup de camionnage et il y a beaucoup de traverses qui sont mal dessinées, mal aménagées. Alors, qu'il y a aussi un potentiel pour développer des aménagements qui pourraient favoriser la santé physique, des aménagements, des équipements sportifs, des aménagements plus sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.

1540 Ce que ça fait, quand on peut faire plus d'exercice physique, ça réduit le stress, ça renforce nos différents organes, ça augmente le niveau d'énergie puis on maintient un poids santé.

1545 Donc, nos recommandations c'est, avant toute chose, de consulter la population locale pour connaître les besoins, les besoins et les intérêts aussi des différents groupes de la population; les personnes âgées, les jeunes familles, et cetera, pour ne pas mettre en place des équipements puis après on va dire : Ah, bien, personne ne les utilise, pourquoi on a mis ça.

1550 Donc, vraiment, première étape, de consulter les gens pour connaître leurs besoins.

Ensuite, d'aménager les berges de façon sécuritaire et accessible pour la population locale, pas seulement en faire un pôle attractif pour l'ensemble de la Ville de Montréal. Aménager et animer ces espaces-là pour favoriser leur utilisation et avoir des équipements pour

1555 favoriser l'activité physique accessible pour tous les budgets et pour tous les groupes d'âges; que ça ne devienne pas un secteur utilisé seulement par les gens aisés.

1560 L'emploi, on vous dit tout de suite qu'on n'est pas des spécialistes, sauf qu'on sait qu'avoir un bon emploi, c'est bon pour la santé. Alors, on a dans le quartier des zones d'emploi sur le territoire à l'étude, entre autres le secteur Cabot, il y a la cour Turcot, il y a aussi le long de St-Patrick à Saint-Henri...

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1565 Saint-Ambroise.

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1570 Saint-Ambroise, pardon. J'ai dit St-Patrick, c'est Saint-Ambroise. Donc, ce qui pourrait favoriser la santé de la population locale, c'est de mettre en lien l'offre d'emploi dans les zones industrielles avec les populations locales. C'est un projet qui s'est déjà initié avec le RÉSO à l'époque, ça s'appelait « Du boulot dans Cabot ». C'est un projet très préliminaire, mais qui démontrait un intérêt certain des employeurs pour embaucher de la main-d'œuvre locale. Ils notaient à ce moment-là plus de ponctualité, les gens ne partaient pas d'à l'autre bout de la ville pour venir chercher un emploi, des gens mieux, plus heureux, et cetera. Donc, c'est quelque chose qui devrait être retenu.

1580 Donc, l'emploi local, je l'ai dit et ce que ça fait aussi, c'est que pour les gens, bien, ça réduit l'utilisation de l'automobile parce que les gens peuvent aller à leur travail à pied ou en vélo, ou en transport en commun, donc moins de pollution.

1585 Les recommandations. Baliser les zones d'emploi en incluant la cour Turcot, mettre en place les conditions pour la rétention, consolidation et attractivité des entreprises, dont des entreprises d'économie sociale. On a eu une présentation tantôt pour une maison d'artistes, donc ça peut être un exemple de ça.

Soutenir des initiatives et des politiques d'inclusion visant l'embauche de main-d'œuvre locale, entre autres avec des partenaires locaux, comme le RÉSO, et aménager des zones tampons entre les secteurs industriels et résidentiels, parce que c'est démontré que s'il n'y en a pas, les deux zones s'entrechoquent et ça ne donne pas toujours des bons résultats.

1590

Les aménagements participatifs, en fait, quand on participe à la définition de notre milieu de vie, c'est bon pour la santé. Alors, on est plus sûr de répondre aux besoins spécifiques de la population locale quand on définit et on fait le design des aménagements avec les gens et on s'assure qu'évidemment, on favorise l'accès universel et la réponse aux besoins des différents groupes d'âges. Il y a une meilleure qualité de vie, de bien-être. On participe à notre milieu, on parle à nos voisins, on crée un tissu social, ça permet de briser l'isolement. Donc, c'est ce qu'on préconise comme mode de fonctionnement.

1595

Et les recommandations, c'est ça, donc impliquer les résidents en amont des aménagements; respecter les normes d'accessibilité; répondre aux besoins des différentes populations; animer, pour favoriser l'appropriation des espaces publics, et mettre en valeur le patrimoine historique. Ça a été mentionné tantôt avec le Village des Tanneries, mais il y a aussi, il y en a d'autres. Par exemple, le Village Saint-Paul où il y a de très beaux bâtiments patrimoniaux qui sont... il y en a qui sont carrément fermés parce qu'ils ont été évalués dangereux pour la santé, mais se promener sur la rue de l'Église, si ces bâtiments-là ne sont pas rénovés et utilisés, vivants, ça mettrait la rue de l'Église un peu... ça mettrait les efforts, en fait, pour revitaliser, ça les réduirait un peu à néant.

1600

1605

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1610

Enfin, pour que les actions qui vont être intégrées dans le PDUES soient bonnes pour la santé, on recommande de mettre en place un mécanisme de soutien financier pour les initiatives qui vont être issues du milieu communautaire, qui vont rejoindre les objectifs du PDUES.

1615

Et aussi de prévoir un financement adéquat pour la réalisation des interventions qui vont être prévues dans le PDUES. Donc, pas seulement pour leur mise en place, mais aussi pour le

maintien dans le temps, pour avoir des résultats à long terme pour la qualité de vie et la santé de la population.

1620 Ça conclut notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

1625 Merci beaucoup. On aurait quelques questions. C'est très intéressant votre mémoire en passant, là. Les gens qui ne l'ont pas lu, nous on l'a lu, on a eu la chance de l'avoir d'avance. Il est très, très bien fait. Je vous félicite.

1630 Puis pour nous, il est avantageux parce qu'il ramasse pas mal de choses qui ont été dites depuis trois mois, qu'on a entendues, et il les met dans l'ordre, comme votre présentation PowerPoint le montre aussi, bien. Il y a beaucoup de choses, vous le savez, vous avez participé à d'autres activités, il y a beaucoup de choses qui convergent, de ce que les gens souhaitent pour l'avenir, convergent.

1635 Maintenant, il nous reste des points à clarifier ou à obtenir un peu de contenu. Vous parlez de mesures pour améliorer le transport en commun. Plusieurs en parlent, mais personne ne donne d'exemple. Est-ce que vous avez des exemples?

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1640 On pense entre autres, bien, nous, qu'est-ce qu'on va promouvoir, c'est tout ce qui utilise marche, vélo, entre autres, mais ça, ce n'est pas accessible. Bien, en fait, on n'a pas une mesure en particulier. On pense qu'il faut que ça soit fait selon les besoins de la population, consulter la population, voir où ils se déplacent.

1645 On a donné deux exemples, par exemple, pour le transport actif, là. Un exemple : un corridor piéton le long de l'Allée des Tanneries, pas l'Allée des Tanneries, de l'Allée des

Tanneries jusqu'au métro Place Saint-Henri le long de la voie ferrée. On sait qu'il y a plusieurs gens qui utilisent ce corridor-là.

1650 Un autre exemple c'est dans l'ouest de la rue Notre-Dame, il y a plusieurs résidences pour personnes âgées, il y a l'École James Lyng, bien, prévoir des aménagements pour que ça soit facile pour les piétons, plus convivial justement pour se rendre au métro.

LE PRÉSIDENT :

1655 Pensez-vous que les lignes d'autobus sont suffisamment souples et adaptées aux besoins locaux en ce moment?

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1660 Non. C'est ce que j'ai dit tantôt. Chaque fois qu'on a l'occasion de parler à des citoyens, en tout cas, moi, à Côte-Saint-Paul, de ce côté-là c'est vraiment quelque chose qui revient toujours. Les trajets sont limités, il y a quelques autobus, il faut que t'aïlles dans ce bout-là. Les trajets sont limités, les horaires d'autobus ne sont pas nécessairement en adéquation avec les besoins. Il pourrait y avoir des horaires, par exemple, plus condensés, une fréquence plus élevée le matin et en fin d'après-midi pour les gens qui travaillent, qui veulent se rendre au centre-ville.

1670 Mais on n'est pas dans le pointu, nous autres, à ce moment-ci. On sait qu'il y a des initiatives par exemple à Côte-Saint-Paul, il y a un projet Quartier 21 qui a vraiment fait des études là-dessus pour démontrer certains aménagements aussi qui ne sont pas adéquats. Il n'y a pas d'abribus, il n'y a pas de banc sur les trottoirs, les personnes qui sont un petit peu plus fragiles au niveau de la santé, il y a beaucoup d'équipements désuets.

1675 Donc, il y a plusieurs mesures à mettre en place. Les groupes locaux ont plusieurs suggestions à vous donner si vous en désirez d'autres.

LE PRÉSIDENT :

1680 Moi, j'aurais aimé ça entendre plus que ce qu'on a entendu à date. Vous avez parlé de
mobilier urbain, moi, je n'ai pas entendu personne critiquer le fait qu'il y a juste des autobus de
quarante (40) pieds, je pense, que je vois passer, moi, en tout cas, là. Pourquoi il n'y a pas de
minibus, pourquoi il n'y a pas de taxis collectifs, pourquoi il n'y a pas d'autres moyens de
1685 vingt (20) ans à la STM puis la STM fait preuve de beaucoup d'originalité souvent dans des
projets, mais ici, je n'en ai pas vu trop, je pense.

Mais là je donne mon opinion, je ne devrais pas.

1690 **Mme MARIE-MICHEL MONDOR :**

Peut-être aussi, au niveau des transports qui sont beaucoup faits pour se rendre au
centre-ville, aussi des fois c'est les déplacements à l'intérieur même des quartiers. On est à
Saint-Henri juste l'autre côté, Côte-Saint-Paul, ce n'est pas facile de se déplacer entre les
1695 quartiers, à l'intérieur des quartiers. Je pense qu'on l'a mentionné et, aussi vers les ressources,
vers les services, vers l'épicerie, quand on habite ici, l'épicerie est loin. Donc, c'est toutes ces
petites choses-là, je pense, qu'il faut améliorer au niveau du transport.

LE PRÉSIDENT :

1700 C'est ça. Il y a des problèmes connus que plusieurs nous ont dit depuis deux mois, mais
des solutions, c'est ça qu'il va falloir développer aussi.

1705 Sur le financement, je sais vous n'êtes pas des spécialistes en financement, j'imagine,
mais si vous aviez à diriger un projet pendant les sept dix prochaines années avec des sommes
d'argent considérables qui vont être requises, vous ne voulez pas perdre de vue les activités qu'il
y a à faire, comment vous géreriez le financement d'un projet comme ça sur du long terme?

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1710

Mais quel genre de projet, un projet...? Si on avait de l'argent puis on voulait faire quelque chose pour le quartier?

LE PRÉSIDENT :

1715

Comment, je me demande, puis c'est une question qu'on n'a pas abordée beaucoup au cours de la consultation, comment est-ce qu'on peut faire, comment les autorités publiques, l'arrondissement, la Ville peut faire pour garder un œil, pour être sûr de garder un œil solide sur la conduite des activités, comment on peut gérer le financement de ça?

1720

Est-ce qu'il devrait y avoir une enveloppe globale pour sept ans? Comment utiliser les autres outils déjà utilisés par la Ville, Programme triennal d'immobilisation, et cetera, pour être sûr de ne pas perdre de vue l'ensemble des activités que la Ville aura à faire pour réaliser ce qu'elle a à faire ici? Ce n'est pas simple.

1725

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1730

Je n'ai pas de réponse précise là-dessus. En effet, ce n'est pas mon domaine d'expertise, mais ce que je nommerais c'est peut-être de le faire en collaboration avec, entre autres, les tables de quartier, les acteurs du milieu qui connaissent bien les besoins aussi de la communauté et qui regroupent plusieurs acteurs.

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1735

Puis peut-être en ajout à ça, moi, je pense que ce n'est pas une personne qui peut mener ou tenir un budget ou... je pense à une formule qui donne souvent des bons résultats, qu'il y ait des comités de suivi. Un comité de suivi d'un grand plan d'aménagement, qui est formé d'acteurs diversifiés qui représentent différents milieux et qui ont pour tâche de suivre la mise en

1740

place de différents projets, je pense que c'est une méthode, en tout cas dans les quartiers, qui a bien fonctionné puis entres autres avec les tables de quartier.

M. PIERRE CONSTANTIN CHARLES, commissaire:

1745

Compte tenu des particularités du territoire, quelle place occupent les mesures spécifiques pour gérer les nuisances, le désagrément sur le plan de la santé, contrairement à d'autres quartiers, en fait? Est-ce que pour le CIUSSS, est-ce qu'il a mis en place des mesures spécifiques dans ce quartier contrairement à d'autres quartiers?

1750

Mme MARIE-MICHEL MONDOR:

Par exemple les nuisances sonores, qualité de l'air?

1755

M. PIERRE CONSTANTIN CHARLES, commissaire:

Les nuisances sonores. On parle beaucoup, ça a des impacts sur la santé, ça a des impacts sur les clientèles vulnérables, les aînés, les enfants, les femmes enceintes, est-ce que ça représente un enjeu pour vous à votre CIUSSS, contrairement à d'autres CIUSSS?

1760

Mme ÉLYSE COSSETTE :

C'est documenté, entre autres par la Direction de la santé publique, pas seulement pour notre territoire, mais les arrondissements qui longent les grands axes routiers, c'est vraiment documenté, l'ensemble des problématiques que ça amène, les pourcentages de plus de problèmes d'asthme chez les enfants, tout ça, c'est vraiment documenté.

1765

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

Et aussi, avec toute la réfection de l'échangeur Turcot, le CLSC s'est impliqué. Bien, dans le fond, le CLSC offre des services... bon, ce n'est pas eux qui empêchent, qui gèrent la

1770 qualité de l'air ou qui gèrent la qualité du climat sonore, mais on offre des services. Bon, tout
citoyen peut se présenter à l'accueil psychosocial, que ça soit stress, anxiété, perturbation du
sommeil qui a été causé.

1775 Il y a quelques années, on a fait du porte-à-porte, entre autres dans le Village des
Tanneries, pas loin, justement, où... bien, pas loin de l'échangeur, participé aussi, bien tout ce qui
est mobilisation Turcot, on s'est impliqué un petit peu dans tout ça. On assiste au comité de bon
voisinage, on fait un suivi un petit peu. On offre des services à la population, des services pour la
santé physique, santé mentale.

1780 **Mme ÉLYSE COSSETTE :**

Et notre personnel, dans cette vague-là, notre personnel a été prévenu, quand tout ça a
commencé, l'échangeur Turcot, ça fait depuis 2006 qu'on en entend parler, le personnel infirmier
à l'accueil psychosocial, ils ont vraiment été prévenus que si, peut-être parce que ça devenait
1785 public, ces enjeux-là, qu'il pourrait y avoir une demande plus élevée de consultation pour ces
questions-là.

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1790 Et, enfin, ça me fait penser à d'autres choses. On sensibilise aussi les employés en
CLSC, par exemple des enjeux environnementaux, que ça soit le logement, mais aussi, bon, que
ça soit l'échangeur Turcot, aussi, quel impact ça peut avoir sur la santé de la population. Donc,
quand une personne va voir un travailleur social, un psychologue, peu importe, bien, que la
personne puisse faire des liens aussi avec l'environnement dans lequel cette personne vit.

1795

M. PIERRE CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

Merci.

1800

LE PRÉSIDENT :

1805 Moi, j'ai une dernière petite question. Est-ce que dans les réseaux des services de santé de la région de Montréal ou plus largement, est-ce qu'on a développé une expertise en matière d'utilisation des végétaux appropriés pour contrer différents polluants? Est-ce qu'on a cette expertise-là?

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1810 À ma connaissance, pas dans le réseau de la santé, mais certainement dans certains groupes environnementaux. Je sais que Pro-Vert, à l'époque — Pro-Vert c'est un groupe dans le Sud-Ouest...

LE PRÉSIDENT :

1815 Mais dans le service public de santé, à votre connaissance, ça n'existe pas?

Mme ÉLYSE COSSETTE :

1820 À ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

1825 O.K.

Mme MARIE-MICHEL MONDOR :

1830 Peut-être qu'ils ont documenté. Il faudrait demander à la Direction de la santé publique.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je vous remercie, on va mettre fin à votre présentation. Merci.

1835 **Mme MARIE-MICHEL MONDOR :**

Merci.

1840 **Mme ÉLYSE COSSETTE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1845 Alors, on va prendre une pause de quinze (15) minutes puis on va reprendre après avec
Projet Montréal.

PAUSE

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Donc si vous voulez prendre place, on va commencer. Si vous voulez prendre place,
Madame Couture. Donc, les gens de Projet Montréal, vous allez être trois, à ce que je vois, c'est
ça?

1855

M. CRAIG SAUVÉ :

Oui.

1860